



Communiqué

Lyon, le 9 novembre 2011

L'AFPA et Adecco : partenariat pour le développement d'une nouvelle solution d'apprentissage via l'intérim

Le numéro 1 du recrutement et le numéro 1 de la formation qualifiante pour adultes établissent un partenariat renforcé pour créer ensemble les 1ers contrats d'apprentissage intérimaire.

Dans un contexte où les obligations des entreprises en matière d'apprentissage se durcissent et où la possibilité leur est donnée de recourir à des apprentis en contrat de travail temporaire, l'AFPA et Adecco ont signé la 1^{ère} convention opérationnelle suite à la loi du 28 juillet 2011 relative au développement de l'alternance et à la sécurisation des parcours professionnels.

Après différentes actions dans le domaine de la formation professionnelle et de l'alternance, les deux leaders sur leurs marchés que sont l'AFPA et Adecco, ont décidé de renforcer leur action commune pour élaborer et proposer ensemble des solutions adaptées aux besoins du marché notamment en matière d'apprentissage.

La loi du 28 juillet 2011 permet aux agences d'emploi de proposer des contrats d'apprentissage afin de favoriser auprès des entreprises, l'alternance comme une des modalités de recrutement.

L'objectif est de mettre en place un partenariat privilégié qui aboutisse au déploiement d'une offre Adecco de recrutement par la voie de l'apprentissage dans laquelle le dispositif de formation notamment soit assuré par l'AFPA.

Apporter une réponse globale tant pour les apprentis que pour les entreprises

Cette alliance permettra d'apporter une réponse globale aux apprentis comme aux entreprises clientes. En effet, cette action conjointe offrira aux entreprises :

- la garantie de recruter des candidats évalués par l'AFPA avec des méthodes éprouvées,
- de développer les programmes de formation appropriés aux besoins identifiés par Adecco et menant à une qualification validée,
- et de faciliter la mise en œuvre du contrat d'apprentissage.

Cette solution devrait permettre également de limiter les ruptures de parcours par un suivi renforcé du salarié en apprentissage.

Cette démarche commune Adecco/AFPA a pour objectif de renforcer la relation entre l'entreprise, l'apprenti, l'agence d'emploi et le campus de formation.

Enfin grâce à ce partenariat, l'AFPA et Adecco feront bénéficier les candidats comme les entreprises, de leurs expertises et de leurs expériences à chaque étape du dispositif d'apprentissage en étant présents du recrutement à la formation en passant par l'évaluation des candidats.

Rappel du contexte législatif : loi du 28 juillet 2011 relative au développement de l'alternance et à la sécurisation des parcours.

Parmi les dispositions votées, la loi ouvre la possibilité de signer des contrats d'apprentissage « dans le cadre du travail temporaire » à conditions que « l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice s'engagent à assurer une formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles. Cette formation est dispensée pour partie par l'entreprise utilisatrice et pour partie au centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage.

Contacts presse Groupe Adecco :

Pierre Ananou – Agence Ketchum Pleon – 01 56 02 35 04 – 06 18 90 33 87 –

pierre.ananou@ketchumpleon.fr

Elsa Portal – Agence Ketchum Pleon – 01 53 32 64 66 – elsa.portal@ketchumpleon.fr

Audrey LINY – Responsable des relations médias groupe Adecco - 01 77 69 10 57 – 06 46 53 40

45 audrey.liny@adecco-groupe.fr

Sarah-Pearl BOKOBZA – Directrice relations médias Groupe Adecco France - 01 77 69 10 57- 06

10 86 01 72 – sarah.pearl.bokobza@adecco-groupe.fr

Contacts presse AFPA

Amine Moussaoui – 01 48 70 50 65 - 06 99 81 59 04 amine.moussaoui@afpa.fr

Valérie Garcia – 01 48 70 54 66 – valerie.garcia-dore@afpa.fr

A propos de l'AFPA

L'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) est depuis plus de 60 ans, le 1^{er} Organisme de formation qualifiante des actifs en France. Implantée dans toute la France, l'Association propose une large gamme de formations adaptées aux besoins de tous les actifs : qu'il s'agisse des demandeurs d'emploi à la recherche d'une reconversion professionnelle, ou de salariés en quête de perfectionnement dans leur métier, ou encore d'actifs dits « spécifiques » (personnes handicapées, détenus,...).

Elever le niveau de qualification des actifs, former pour l'emploi, œuvrer en faveur de l'insertion et accompagner les transitions professionnelles : ses missions font aujourd'hui de l'AFPA un partenaire clé du développement des territoires, de la compétitivité des entreprises et de la dynamique sociale par l'emploi.

L'AFPA a formé près de 170 000 personnes à 300 métiers en 2010.

www.afpa.fr

A propos d'Adecco France

Adecco, premier réseau d'agences d'emploi en France, a développé un savoir-faire unique de proximité pour proposer aux candidats, aux entreprises et aux administrations des services recouvrant l'ensemble des contrats : intérim, CDD, CDI et contrats de formation. Acteur clé de l'emploi, Adecco défend une démarche socialement et humainement responsable sur le marché de l'emploi, en travaillant à la santé et la sécurité au travail de ses salariés, à l'insertion des personnes en situation de handicap, à la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations et à l'insertion par l'économie. En 2010, les 3 500 collaborateurs Adecco des 820 agences d'emploi de France ont placé près de 7 000 personnes en CDD ou CDI et font travailler chaque jour plus de 100 000 personnes dans 29 000 entreprises.

Des informations complémentaires sont consultables sur www.adecco.fr

A propos du Groupe Adecco en France

Le Groupe Adecco est un Groupe d'emploi, leader mondial des services en ressources humaines. En France, le Groupe Adecco couvre tous les champs de l'emploi. Le placement de candidats intérimaires, cœur du métier, s'est enrichi de compétences spécifiques : conseil en recrutement et organisation, intérim spécialisé, recrutement de cadres, formation, gestion du capital humain, externalisation de services, en s'appuyant sur un ensemble de marques expertes dans leur domaine : Adecco, Adecco Medical, Adecco Parcours et Emploi, Adecco à domicile, Adecco Formation, Adia, Adjust HR, Ajilon, Alexandre Tic, Altedia, Badenoch&Clark, Datavance, Experts et Idées intérim. Pour réaliser l'adéquation parfaite entre les ambitions des candidats et les besoins des entreprises, Adecco a adopté une organisation par lignes d'expertise : Industrie, Office, Vente Marketing et Événementiel, Technologies de l'Information, Médical et Science, Ingénierie, Finance et Juridique, Conseil stratégique et opérationnel en RH et communication

En 2010, grâce à ses réseaux répartis sur toute la France, le Groupe Adecco a fait travailler par semaine 140 000 intérimaires dans 28 000 entreprises et a placé, sur l'année en CDD ou CDI plus de 9 000 personnes.

Des informations complémentaires sont consultables sur www.groupe-adecco-france.fr

À propos du Groupe Adecco dans le Monde

Situé à Zurich (Suisse), le Groupe Adecco est le leader mondial des services en Ressources Humaines. Avec plus de 33.000 collaborateurs et plus de 5.500 agences réparties dans plus de 60 pays à l'échelle mondiale, le Groupe Adecco offre une vaste gamme de services et fait le lien entre plus de 750.000 candidats et 100.000 clients chaque jour. Les services proposés s'inscrivent dans un vaste cadre de catégories différentes telles que le travail temporaire, le placement permanent, l'externalisation, le consulting et la réinsertion. Groupe Adecco figure dans la liste des 500 plus grandes entreprises du monde (classement Forbes).

Adecco S. A. est enregistré en Suisse (ISIN: CH0012138605) et est coté à la bourse suisse (SIX Swiss Exchange (ADEN)).